

ENTRAIDE JEUNESSE QUÉBEC

ÉTATS FINANCIERS

30 JUIN 2023

ENTRAIDE JEUNESSE QUÉBEC
ÉTATS FINANCIERS
30 JUIN 2023

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 3
Annexe au rapport de l'auditeur indépendant – Description des responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers	4
État des résultats	5
État de l'évolution de l'actif net	6
Bilan	7 - 8
État des flux de trésorerie	9
Notes complémentaires	10 - 15

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
ENTRAIDE JEUNESSE QUÉBEC

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme ENTRAIDE JEUNESSE QUÉBEC (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 30 juin 2023, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 30 juin 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas pour de nombreux organismes de bienfaisance, l'organisme tire des produits de dons et d'activités de financement dont il n'est pas possible d'auditer l'exhaustivité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants comptabilisés dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants des dons et d'activités de financement reçus, de l'insuffisance des produits sur les charges, de l'actif à court terme et de l'actif net..

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités à l'égard de l'audit des états financiers sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe jointe à notre rapport. Cette description, qui se trouve à la page 4, fait partie intégrante de notre rapport.

Merlin & Associé CPA Inc.¹

Québec, le 24 août 2023

¹ Par CPA auditeur, permis de comptabilité publique no A141187

ANNEXE AU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Description des responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

ENTRAIDE JEUNESSE QUÉBEC
ÉTAT DES RÉSULTATS
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2023

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
PRODUITS		
Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale	198 941 \$	39 018 \$
Centraide Québec et Chaudière-Appalaches	65 000	16 251
Dons	60 595	660
Animations	40 509	10 767
Fonds Inclusion	24 998	12 501
Subvention Bell Canada	20 000	-
Campagnes de financement	9 783	-
Revenu d'intérêts	<u>2 149</u>	<u>184</u>
	<u>421 975</u>	<u>79 381</u>
CHARGES		
Assurances	581	-
Électricité et chauffage	1 069	318
Entretien et réparations	488	424
Formation	1 612	725
Frais bancaires	122	71
Frais de déplacements	10 546	2 957
Frais liés à l'autofinancement	200	-
Frais liés à la vie associative	4 342	522
Honoraires professionnels	11 903	2 553
Loyer	15 660	3 735
Papeterie et dépenses de bureau	8 841	3 452
Publicité et promotion	349	-
Salaires et avantages sociaux	367 077	86 759
Taxes, permis et licences	5 905	1 958
Télécommunications	3 022	582
Amortissement – immobilisations	<u>1 555</u>	<u>389</u>
	<u>433 272</u>	<u>104 445</u>
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>(11 297) \$</u>	<u>(25 064) \$</u>

ENTRAIDE JEUNESSE QUÉBEC
ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2023

	<u>Investi en immobilisations</u>	<u>Non affecté</u>	2023	2022
			<u>Total</u>	<u>Total</u>
SOLDE AU DÉBUT	6 482 \$	60 397 \$	66 879 \$	91 943 \$
Insuffisance des produits sur les charges	<u>(1 555)</u>	<u>(9 742)</u>	<u>(11 297)</u>	<u>(25 064)</u>
SOLDE À LA FIN	<u>4 927 \$</u>	<u>50 655 \$</u>	<u>55 582 \$</u>	<u>66 879 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ENTRAIDE JEUNESSE QUÉBEC**BILAN****30 JUIN 2023**

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	83 987 \$	26 057 \$
Placements à court terme (Note 3)	105 041	90 959
Créances et effets à recevoir (Note 4)	22 323	17 863
Frais imputable au cours du prochain exercice	<u>2 433</u>	<u>2 378</u>
	213 784	137 257
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Note 5)	<u>4 927</u>	<u>6 482</u>
	<u>218 711 \$</u>	<u>143 739 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ENTRAIDE JEUNESSE QUÉBEC
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2023

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Insuffisance des produits sur les charges	(11 297) \$	(25 064) \$
Élément n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>1 555</u>	<u>389</u>
	(9 742)	(24 675)
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (Note 7)	<u>67 672</u>	<u>5 988</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	57 930	(18 687)
ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	<u>-</u>	<u>(483)</u>
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	57 930	(19 170)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	<u>26 057</u>	<u>45 227</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	<u><u>83 987</u></u> \$	<u><u>26 057</u></u> \$

ENTRAIDE JEUNESSE QUÉBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES****30 JUIN 2023**

1. STATUTS ET OBJECTIFS DE L'ORGANISME

L'organisme est constitué comme un organisme sans but lucratif en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec et est un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Son objectif est d'offrir du soutien et des activités de prévention aux jeunes âgés de 12 à 25 ans afin qu'ils développent des habiletés personnelles leur permettant d'accroître leur autonomie.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES**A) RÉFÉRENTIEL COMPTABLE**

L'organisme a établi ses états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL).

B) UTILISATION D'ESTIMATION

La préparation d'états financiers selon les NCOSBL exige que la direction de l'organisme établisse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des éléments d'actif et de passif, sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers et sur les montants déclarés des produits et des charges de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. L'organisme procède à des estimations lorsqu'elle comptabilise certains éléments, comme la durée de vie utile des immobilisations.

C) COMPTABILISATION DES PRODUITS

L'organisme applique la méthode du report pour la comptabilisation des apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus à titre de dotation sont constatés à titre d'augmentation directe de l'actif net.

Les contributions sont constatées à titre de produits au prorata dans l'exercice auquel elles se rapportent. Les produits d'animations sont constatés lorsqu'il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord, que les services ont été fournis, que le prix de vente est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré. Les autres produits sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés.

Les revenus de placements sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice où ils sont gagnés.

ENTRAIDE JEUNESSE QUÉBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES****30 JUIN 2023**

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**D) IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENT**

Les immobilisations acquises sont comptabilisées au coût et les apports reçus sous forme d'immobilisations sont comptabilisées à la juste valeur à la date de l'apport.

Les apports relatifs aux immobilisations sont comptabilisés à titre d'apports reportés puis amortis de la même façon que les immobilisations auxquelles ils se rapportent.

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle a subi une dépréciation, une réduction de valeur est comptabilisée pour ramener la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle à sa juste valeur ou à son coût de remplacement, selon le cas. La réduction de valeur est alors comptabilisée à l'état des résultats et ne peut pas faire l'objet de reprises.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon les méthodes et les taux indiqués ci-dessous :

	Méthodes	Taux
Mobilier de bureau	Dégressif	20 %
Matériel informatique	Dégressif	30 %

E) TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, les découverts bancaires, l'excédent des chèques tirés sur les soldes bancaires et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition. De plus, les placements temporaires affectés à des garanties et la trésorerie que des affectations empêchent d'utiliser pour les besoins de fonctionnement courant ne sont pas inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

F) APPORTS REÇUS SOUS FORME DE FOURNITURES ET SERVICES

Des bénévoles consacrent un certain nombre d'heures par année à aider l'organisme à assurer la prestation de ses services. En raison de la complexité inhérente à la compilation de ces heures, les services reçus à titre bénévole ne sont pas constatés dans les états financiers de l'organisme.

ENTRAIDE JEUNESSE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 JUIN 2023

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

G) INSTRUMENTS FINANCIERS

Évaluation des instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale ou de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées aux résultats.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des placements à court terme, des subventions et contributions à recevoir et des comptes clients.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des comptes fournisseurs.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à celle qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

L'organisme comptabilise ses coûts de transactions aux résultats de l'exercice où ils se sont engagés. Cependant, les instruments financiers qui ne seront pas évalués ultérieurement à la juste valeur sont majorés des coûts de transaction directement attribuables à la création, à l'émission ou à la prise en charge de ces instruments.

3. PLACEMENTS À COURT TERME

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Compte avantage entreprise à intérêts quotidiens	30 041 \$	90 959 \$
Compte de placement garanti, 4.25% échéant en mai 2024	<u>75 000</u>	<u>-</u>
	<u>105 041 \$</u>	<u>90 959 \$</u>

ENTRAIDE JEUNESSE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 JUIN 2023

4. CRÉANCES ET EFFETS À RECEVOIR

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Comptes clients	7 057 \$	10 703 \$
Intérêts courus à recevoir	384	-
Subvention à recevoir	-	4 978
Autres comptes à recevoir	10 492	-
Taxes à la consommation	<u>4 390</u>	<u>2 182</u>
	<u>22 323 \$</u>	<u>17 863 \$</u>

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>2023</u>		<u>2022</u>	
	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>Valeur nette</u>	<u>Valeur nette</u>
Mobilier de bureau	17 430 \$	14 310 \$	3 120 \$	3 900 \$
Matériel informatique	<u>18 792</u>	<u>16 985</u>	<u>1 807</u>	<u>2 582</u>
	<u>36 222 \$</u>	<u>31 295 \$</u>	<u>4 927 \$</u>	<u>6 482 \$</u>

6. FOURNISSEURS ET CHARGES À PAYER

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Comptes fournisseurs et frais courus	8 340 \$	7 803 \$
Retenues à la source et avantages	4 522	3 399
Salaires et vacances courus	<u>30 267</u>	<u>22 788</u>
	<u>43 129 \$</u>	<u>33 990 \$</u>

7. FLUX DE TRÉSORERIE

Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Placements à court terme	(14 082) \$	(94) \$
Créances et effets à recevoir	(4 460)	(6 638)
Frais imputable au cours du prochain exercice	(55)	(601)
Fournisseurs et charges à payer	9 139	13 321
Subventions reportées	<u>77 130</u>	<u>-</u>
	<u>67 672 \$</u>	<u>5 988 \$</u>

ENTRAIDE JEUNESSE QUÉBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES****30 JUIN 2023**

7. FLUX DE TRÉSORERIE (suite)**Constitution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie :**

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Encaisse	<u>83 987 \$</u>	<u>26 057 \$</u>

8. ENGAGEMENT

L'engagement pris par l'organisme en vertu d'un bail totalise 33 480 \$ et les versements estimatifs à effectuer au cours des deux prochains exercices sont les suivants :

2024	16 380 \$
2025	17 100 \$

9. CHANGEMENT DE FIN D'ANNÉE FINANCIÈRE

Au cours de l'exercice précédent, le conseil d'administration de l'organisme a décidé de changer la fin d'année financière de l'organisme qui était initialement le 31 mars pour le mettre au 30 juin. A cet effet, les demandes de changement de fin d'année financière ont été envoyés aux autorités fiscales. L'objectif pour l'organisme est d'harmoniser sa fin d'année financière avec la fin de l'année scolaire, date qui correspond à la fin des activités régulières de l'organisme.

10. AUTRES RENSEIGNEMENTS

Au cours de l'exercice, l'organisme a reçu des sommes de la fondation Saison Nouvel pour un montant de 15 000 \$, de Desjardins pour un montant de 30 700 \$.

11. INSTRUMENTS FINANCIERS

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. L'analyse suivante indique l'exposition et les concentrations de l'entité aux risques importants à la date du bilan, soit au 30 juin 2023.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux comptes clients et aux effets à recevoir.

ENTRAIDE JEUNESSE QUÉBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES****30 JUIN 2023**

11. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. L'organisme n'exige généralement pas de caution.

Pour les subventions à recevoir, l'organisme évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont il a la quasi-certitude de recevoir en s'appuyant sur leur valeur de réalisation estimative.

Pour les promesses de dons, l'organisme ne comptabilise à la fin de l'exercice que les montants qui sont reçus à la date d'achèvement des états financiers.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses comptes fournisseurs.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments à taux variables assujettissent l'organisme à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.